

# Compte-Rendu du Conseil Municipal du Jeudi 23 Juillet 2020

Etaient présents : Jean-Yves BRUNELLA, Cyril BLANCHOT, Claude GARNERET, Jacqueline JEANNENOT, Hervé JEANNENOT, Séverine VOIDEY, Annie ANDRE, Jean-Luc DORNIER, Jean-Claude RONDOT, Olivier SOREZ

Etait absente excusée : Sophie LEPARLIER

Secrétaire de séance : Jean-Luc DORNIER

## 1) Délibération n° 25/2020 : Renouvellement de la commission communale des impôts directs suite à l'élection du nouveau conseil municipal

Les membres du conseil municipal ont établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID). Ils sont au nombre de 24. Seules 12 personnes seront désignées par le directeur régional/départemental des Finances Publiques.

Liste des personnes :

BLANCHOT Cyril, LEPARLIER Sophie, VOIDEY Séverine, JEANNENOT Jacqueline, ANDRE Annie, GARNERET Claude, JEANNENOT Hervé, SOREZ Olivier, DORNIER Jean-Luc, RONDOT Jean-Claude, FAIVRE-RAMPANT Christophe, BRIQUEZ Raphaël, JEANNEROT Leonel, BONNEMAILLE Guy, MARTIN Anne-Marie, VALET Michel, JEANNENOT Françoise, AMIOTTE Patrick, BRELET Théodore, GARNACHE-CREUILLOT Amandine, SOREL Christelle, LEANDRO Géraldine, BRUARD Paul, BLANCHON Jean-Marie

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Voix POUR : 10

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

## 2) Délibération n° 26/2020 : Recensement population année 2021 : Nomination d'un coordonnateur communal

Le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine campagne de recensement aura lieu en janvier et février 2021 sur notre commune. Pour ce faire, il convient de nommer un coordonnateur communal.

Cette personne sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Monsieur Jean-Yves BRUNELLA se propose.

Il est élu coordonnateur communal.

Le Maire est autorisé à signer et à remplir tous documents relatifs à ce dossier.

Voix POUR : 10

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

## 3) Délibération n° 27/2020 : Attribution d'un nom de rue pour le lotissement communal

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du

numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. La dénomination des rues de la commune et numérotation des bâtiments sont présentés au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue : Valide le principal général de dénomination et numérotation des voies de la commune, Valide le nom attribué au voie communale Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue : Valide le principal général de dénomination et numérotation des voies de la commune, Valide le nom attribué au voie communale Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, Adopte les dénominations suivantes : -Lotissement Les Vergers.

**Voix POUR : 10**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstention : 0**

#### **4) Délibération n° 28/2020 : Fonds de solidarité territorialisé**

Participation au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation.

**Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 17-II**

**Vu l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises des secteurs particulièrement touchés par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;**

**Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 2 ;**

**Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;**

**Vu le décret n° 2020 du 371 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;**

Après en avoir délibéré,

Décide de participer au financement du fonds de solidarité à destination des entreprises de notre territoire afin qu'elles bénéficient d'une aide complémentaire à celle du volet 2 du fonds de solidarité.

Le montant de l'aide accordée est de .....

Autorise le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat

**Voix POUR : 10**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstention : 0**

#### **5) Délibération n° 29/2020 : Décision modificative**

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide d'ouvrir les crédits modificatifs suivants pour régler le fonds de solidarité territoriale suite à la crise COVID :

<b>Investissement</b>	
Dépenses	
D/2031	- 1 500,00 €
Recettes	
C/204113	+ 1 500,00 €

**Voix POUR : 10**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstention : 0**

### Questions diverses :

- a) Un questionnaire sera distribué à tous les habitants leur demandant l'autorisation de nous communiquer adresse, numéro de téléphone, adresse mail, etc... afin d'établir un fichier dont le but est de diffuser des informations urgentes.
  
- b) Le Maire propose aux conseillers de participer aux commissions de la CCDB.

Séance levée à 21h30